



PA 8.2 – PROGRAMME DES TRAVAUX

Réalisation d'un lotissement « Les Jardins du Belvédère »
Commune d'ITEUIL (86240)

Date : 28 janvier 2019

N°18027



PLAN URBA SERVICES – MAITRISE D'ŒUVRE VRD
4, RUE DU PRÉ MÉDARD – 86280 SAINT BENOIT
TELEPHONE : 05 49 51 56 12 – Courriel : plan.urbaservices@claimo.fr

**DEPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE D'ITEUIL
Parcelles section 124 et 123 en partie
LOTISSEMENT « Les Jardins du Belvédère »**

PA 8.1 – PROGRAMME DES TRAVAUX

**SARL LES LOGES TERRAINS
4 rue du Pré Médard
86280 SAINT BENOIT
Tel : 05 49 18 61 13
lesloges.terrains@claimo.fr**



PA 8.2 – PROGRAMME DES TRAVAUX

Réalisation d'un lotissement « Les Jardins du Belvédère »
Commune d'ITEUIL (86240)

Date : 28 janvier 2019

N°18027

Le présent programme a pour objet de définir les prestations à réaliser pour la viabilisation du lotissement « Les Jardins du Belvédère » sur la Commune d'ITEUIL.

Le lotisseur se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui ne compromettraient pas les caractéristiques générales du projet.

A cet effet, il est précisé que le « plan des travaux » n'est qu'un schéma en avant-projet sommaire. Les plans d'exécution ne seront étudiés qu'à la suite de l'obtention du permis d'aménager.

Dans le présent document, il est désigné par LOTISSEUR, le maître de l'ouvrage et par ACQUEREUR, les acheteurs des lots.

1 ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMENAGEMENTS NOUVEAUX

Dans le cadre de cette viabilisation, les travaux ci-après seront réalisés :

- Les terrassements généraux nécessaires à la réalisation des accès des lots et stationnements,
- Les travaux de structure de voirie et de revêtements divers,
- La mise en place des réseaux d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales,
- La réalisation du réseau adduction en eau potable,
- La réalisation, en souterrain, du génie civil du réseau téléphonique, des réseaux basse tension
- L'aménagement des espaces verts.

Toute modification d'implantation altimétrique et/ou planimétrique des boîtes de branchement, coffrets, citerneaux et autres ouvrages techniques sera à la charge financière (coûts de l'éventuelle démarche administrative et des coûts de travaux) exclusive de l'acquéreur.

Dans tous les cas, la nouvelle implantation devra être agréée par le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et les services de la Commune d'ITEUIL.

2 TERRASSEMENTS GENERAUX

Avant l'exécution des terrassements proprement dits, il sera réalisé un nettoyage et un débroussaillage du terrain.

Les terrassements généraux comprendront :

- Le décapage de la terre végétale sur l'emprise des chaussées, stationnements, trottoirs, allées piétonnes et des noues paysagères. La terre végétale sera évacuée en décharge ou remise sur site.
- Les travaux en déblais - remblais pour la constitution des fonds de forme des voiries.

3 VOIRIE

3.1 Caractéristiques

Pour la voie principale : (Emprise totale de 9.00 m)

- Chaussée, largeur de 5,00 m à pente unique,
- Trottoir, largeur de 2.00 m à pente unique,
- Espace vert, largeur de 2.00 m,

Pour la voie secondaire : (Emprise totale de 7.50 m)

- Chaussée, largeur de 4,00 m à pente unique,
- Trottoir, largeur de 2.00 m à pente unique,
- Espace vert, largeur de 1.50 m,

3.2 Structure des voiries

Accès et Stationnement :

- Couche de fondation en matériaux dioritiques ou calcaires 0/60 d'une épaisseur de 30 cm.
- Couche de base en matériaux dioritiques 0/31,5 d'une épaisseur de 15 cm.
- Couche de roulement en enrobé d'épaisseur de 5 cm.

3.3 Bordures – Caniveaux

Des bordures Béton T1 seront mises en place entre la chaussée, et les espaces verts et le trottoir. Les produits Béton normalisés seront définis par la norme européenne NF – EN 1340 (P98-340) et par le complément national, norme NF – P 98-340/CN en fonction de son utilisation.

3.4 Signalisation routière

Un marquage au sol sera réalisé pour le stationnement et pour la bande stop.

4 ASSAINISSEMENTS

Les réseaux d'assainissement feront l'objet de plan de récolement et d'un rapport d'inspection télévisée. Un dossier d'incidence Loi sur l'Eau est en cours de réalisation.

4.1 Eaux pluviales

4.1.1 Voirie

Les eaux pluviales des voies seront dirigées vers des grilles avaloirs le long de la chaussée. Les eaux pluviales transiteront alors dans des canalisations jusqu'au bassin de rétention à créer derrière le lot n°23 dont l'exutoire se jettera dans le fossé au Sud Est du projet.

4.1.2 Lots

Au sein des lots, les eaux pluviales seront acheminées jusqu'à des tabourets de branchement situé en limite de propriété.

4.2 Eaux usées

Un réseau « Eaux usées » sera réalisé dans l'emprise de la voie nouvelle, à la charge du lotisseur. Ce réseau sera raccordé gravitairement au réseau d'eaux usées existant sur la rue de Chaurras

Les branchements individuels de chaque lot seront réalisés par le lotisseur. Chaque branchement sera pourvu d'un boîtier de raccordement 315 mm avec tampon fonte ductile. Les piquages seront réalisés à l'aide d'une culotte de branchement équipée de joints étanches.

Les regards de branchements « Eaux Usées » seront implantés en limite de domaine.

4.3 Nature des canalisations

Eaux usées : Les tuyaux seront en PVC CR8 de Ø 160 pour le collecteur principal et en Ø 125 pour les branchements.

Eaux pluviales : Les tuyaux seront en PVC CR8 de Ø 160 et/ou Ø 200.

5 EAU POTABLE

Réalisation d'un réseau PVC diamètre 99.4/110 dans l'emprise de la voie principale, raccordé sur le réseau existant PVC rue de Chaurras.

6 SECURITE INCENDIE

La protection incendie sera assurée par la pose d'un poteau incendie à l'angle du lot n°43.

7 ELECTRICITE

7.1 A la charge du lotisseur

Réseau basse tension à réaliser en souterrain à partir du futur poste de transformation installé le long de la rue de Bernay. Alimentation des RMBT par des câbles 3x150² + 1x75².

L'alimentation des lots s'effectuera par des câbles 4x35² issus des RMBT.

Un coffret CIBE de branchement équipé de borne téléreport sera installé en limite de chaque lot. Mise en place d'un réseau téléreport conforme aux prescriptions SOREGIES.

7.2 A la charge de chaque acquéreur de lot

Les liaisons de branchement entre les coffrets CIBE et les compteurs intérieurs posés dans les pavillons.

8 ECLAIRAGE PUBLIC

Un réseau d'éclairage sera mis en place parallèlement au réseau BT. Le type de candélabre sera défini en accord avec la Commune d'ITEUIL.

Une mise à la terre générale sera mise en place sur l'ensemble du lotissement, conforme aux normes de sécurité actuellement en vigueur.

Le réseau d'éclairage public sera alimenté à de l'armoire de commande installée dans le poste de transformation SOREGIES rue de Bernay.

9 TELEPHONE

Raccordement à partir du réseau existant situé rue de Chaurras, un réseau souterrain sera posé et comprendra des chambres de tirages et des fourreaux de Ø 42/45, permettant soit le branchement au réseau existant soit à la fibre optique lors de son déploiement, conformément aux normes de l'Equipement de Télécommunications ouvert au public.

Chaque lot sera équipé d'un regard abonné 30 x 30 cm et raccordé de manière à permettre l'accès au réseau de fibre optique dans le cadre de son déploiement.

10 PLANTATIONS

La terre végétale sera mise en place dans l'espace vert par le lotisseur.

Des plantations seront réalisées dans les zones réservées aux espaces verts, conformément au plan de composition. Les espaces arborés seront constitués d'essences locales. Le choix des espèces retenues se fera en concertation avec la commune d'ITEUIL.

11 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

La collecte des ordures ménagères se fera aux portes à portes sur la voie principale.

Chaque acquéreur devra mettre son conteneur sur trottoir le jour désigné par la collectivité compétente.

12 REALISATION DES TRAVAUX



PA 8.2 – PROGRAMME DES TRAVAUX Réalisation d'un lotissement « Les Jardins du Belvédère » Commune d'ITEUIL (86240)	Date : 28 janvier 2019
	N°18027

Tous les travaux énoncés ci-dessus seront réalisés conformément aux prescriptions des différents services techniques concernés (SOREGIES - Equipement de Télécommunications ouvert au public – SIVEER - Mairie).

13 TRANCHE

Le lotissement sera réalisé en deux tranches.

- Tranche 1 : Lot N°1 à N° 27
- Tranche 2 : Lot N° 28 à N° 50

14 PHASE DE TRAVAUX

Les travaux de viabilisation du lotissement se feront en deux phases.

Première phase :

- Terrassements généraux nécessaires à la réalisation de la voirie et des noues,
- Réseaux d'Assainissement (EU et EP),
- Branchements (EU et EP),
- Réseau Adduction Eau Potable,
- Réseau Basse tension,
- Réseau Téléphone,
- Réseau Eclairage Public (Fourreaux uniquement),
- Empierrement provisoire de la chaussée.

Seconde phase :

- Empierrement complémentaire de la chaussée et des trottoirs,
- Pose des bordures et des grilles d'eaux pluviales,
- Pose des candélabres,
- Exécution des revêtements définitifs,
- Réalisation des finitions, des plantations et des engazonnements.